

**Entre demandes de reconnaissance et politique
d'accommodation: les orientations culturelles, sociales et
politiques des musulmans en Suisse**

Rapport final

Marco Giugni, Matteo Gianni et Noémi Michel

Décembre 2010

Entre demandes de reconnaissance et politique d'accommodation: les orientations culturelles, sociales et politiques des musulmans en Suisse

Rapport final

Objectifs

Depuis son origine, l'Etat suisse a été confronté à la gestion du pluralisme religieux et culturel. Cependant, cette gestion s'est progressivement complexifiée avec l'arrivée de nouveaux groupes de migrants et avec l'augmentation de la visibilité publique de groupes sociaux. Les dynamiques multiculturelles de la Suisse se sont transformées. D'une société multiculturelle composée de minorités regroupées sur une base territoriale, la société helvétique est devenue une société multiculturelle dans laquelle la référence territoriale est de plus en plus secondaire. Ceci implique que les instruments de gestion classiques du pluralisme culturel de l'Etat, comme par exemple le fédéralisme ou la démocratie directe, ne sont pas à eux seuls adaptés pour réguler les dynamiques sociales et politiques induites par la présence et l'action politique des groupes non territorialisés. C'est dans ce contexte que se pose la question de l'accommodation et de l'intégration des musulmans en Suisse.

L'Etat joue un rôle central dans ce questionnement, car il a le pouvoir d'agir sur les plans législatif et symbolique dans le but de favoriser l'intégration sociale et politique des différents groupes qui le composent. Toutefois, le succès de la politique d'intégration menée par les pouvoirs publics dépend également des caractéristiques individuelles des membres des différents groupes culturels et religieux. Il est donc essentiel de connaître ces différentes caractéristiques. D'une part, cela permet de saisir quels facteurs sociologiques et politiques favorisent ou entravent l'intégration des groupes culturels et la cohésion sociale. D'autre part, cela permet d'évaluer l'efficacité et la légitimité de leur processus d'intégration. Ces dernières années, les discours médiatiques et politiques tendent à présenter les musulmans comme une population dont l'intégration se veut «problématique». Selon ces représentations sociales, cette intégration est rendue difficile en raison de leur distance culturelle et religieuse par rapport aux normes sociales et culturelles helvétiques, ainsi qu'en raison de l'opposition entre certaines pratiques et valeurs islamiques et les principes démocratiques (par exemple, l'égalité entre hommes et femmes). Est-ce effectivement le cas ?

Ce projet s'est penché sur les orientations culturelles, sociales et politiques des musulmans en Suisse. Son but était de contribuer à mieux faire comprendre la dynamique sociopolitique sur laquelle repose la gestion du pluralisme culturel et religieux en Suisse, préalable indispensable à l'identification de solutions concrètes pour améliorer la cohésion sociale et multiculturelle dans ce pays. Il s'agissait ainsi de fournir de nouveaux éclairages sur les caractéristiques, besoins et orientations des musulmans en Suisse avec une double visée: permettre une clarification empirique autour d'un certain nombre de thématiques structurant le débat public (par exemple, le sentiment d'intégration des musulmans, leur religiosité ou encore leur attachement à la Suisse) et, partant, permettre une meilleure compréhension des enjeux en matière de politique d'intégration de cette population.

Pour ce faire, deux instruments de recherche principaux ont été adoptés. Premièrement, nous avons opéré un recensement systématique des politiques et pratiques étatiques vis-à-vis des musulmans en Suisse ainsi que leur évolution dans le temps (de 1980 à nos jours). Ceci dans le but de mettre en évidence le cadre légal et institutionnel auxquels doit faire face la population musulmane résidente, mais aussi de voir comment ce contexte et ce cadre ont

changé au fil du temps. Deuxièmement, nous avons conduit un sondage auprès d'un échantillon représentatif de la population musulmane de Suisse ainsi que d'un échantillon de non musulmans. Ce groupe de non musulman a été inclus, d'une part, pour confronter les orientations des musulmans avec celles des citoyens d'autres confessions religieuses et, d'autre part, pour étudier les opinions et attitudes de la population autochtone envers les musulmans. Ce sondage constitue l'élément principal de la recherche. Il a été conduit entre avril et septembre 2009 et s'est concentré sur les étrangers de confession musulmane et originaires de Turquie, du Maghreb et des Balkans. Ces trois origines constituent en effet les régions de provenance de la très grande majorité des musulmans résidents en Suisse.

Dans la suite de ce rapport, nous résumons d'abord les résultats de l'analyse du cadre légal et institutionnel, puis du sondage. Il est important de souligner qu'il s'agit d'un rapport de synthèse et que nous avons donc sélectionné quelques résultats parmi ceux qui nous semblent être les plus importants de notre recherche. Pour une présentation plus détaillée on peut se référer aux deux rapports mentionnés comme documents à l'appui. Sur la base des résultats de notre recherche, nous formulons ensuite un certain nombre de recommandations générales concernant la problématique de l'intégration de la population musulmane en Suisse.

Résultats

Le cadre légal et institutionnel

Un cadre légal et institutionnel peu propice à l'intégration de la minorité musulmane.
--

Au niveau fédéral, le cadre légal et institutionnel est globalement peu favorable à l'intégration de la population musulmane en Suisse. Notre analyse des politiques et pratiques étatiques vis-à-vis des musulmans s'est focalisée sur deux dimensions: les droits individuels liés à l'égalité de l'accès à la citoyenneté (acquisition de la nationalité, droits de citoyenneté pour les étrangers, mesures antidiscriminatoires) et les droits collectifs liés à la reconnaissance de la différence culturelle (obligations culturelles pour acquérir la citoyenneté, admission des pratiques religieuses dans la société, droits culturels dans les institutions publiques, représentation politique des minorités culturelles, discrimination positive sur le marché du travail). Cette analyse montre une situation de forte fermeture autant sur le plan de l'accès individuel que de la reconnaissance de la différence culturelle. Tout d'abord, l'accès à la citoyenneté suisse est rendu difficile par une législation restrictive. Ainsi, seul un peu plus de dix% des musulmans sont aujourd'hui citoyens suisses. Ce cadre légal et institutionnel restrictif rend difficile l'exercice de certains droits de citoyenneté, comme par exemple les droits politiques. La configuration légale et institutionnelle se veut un peu plus ouverte en ce qui concerne les mesures antidiscriminatoires, même si cela ne permet pas de remédier aux difficultés d'accès à la citoyenneté.

La fermeture sur le plan des droits de citoyenneté s'accompagne d'une approche assimilationniste par rapport à la reconnaissance de la différence culturelle. En effet, l'analyse de tous les aspects considérés pour cette dimension nous porte à constater que le cadre légal et institutionnel s'éloigne du pluralisme culturel et tend vers une approche qui demande à la population musulmane de s'adapter aux us et coutumes helvétiques. Une telle approche signale un manque de volonté de la part des institutions politiques à reconnaître formellement la présence musulmane ainsi qu'une grande réticence à prendre en compte les éventuelles demandes liées à leurs pratiques culturelles ou religieuses. Il doit être précisé, cependant, que

des mesures plus spécifiques en ce sens peuvent être adoptées (et dans certains cas l'ont été) au niveau cantonal (voir plus bas).

La combinaison du cadre restrictif sur le plan des droits individuels liés à l'accès à la citoyenneté et d'une approche assimilationniste en ce qui concerne les droits collectifs liés à la reconnaissance de la différence culturelle fait que la Suisse offre à la population musulmane et aux immigrés un modèle de citoyenneté qui, en perspective internationale, se démarque nettement à la fois du modèle républicain français et du modèle multiculturel que l'on observe par exemple aux Pays-Bas (bien que ce pays semble être progressivement en train de revoir son modèle). Ainsi, ce modèle d'incorporation et de citoyenneté offre relativement peu de ressources institutionnelles pour l'intégration des musulmans en Suisse.

Une amélioration progressive, bien que limitée, du cadre légal et institutionnel pour l'intégration de la minorité musulmane.

Le cadre légal et institutionnel restrictif décrit plus haut s'est néanmoins partiellement amélioré au fil du temps. En effet, la comparaison de la situation actuelle avec celle du début des années 1980, 1990 et 2000 montre une tendance générale vers une certaine ouverture sur le plan des droits liés à l'accès individuel à la citoyenneté, mais aussi sur le plan d'une certaine pluralisation des droits collectifs liés à la reconnaissance de la différence culturelle. Nous observons notamment une évolution en ce qui concerne les critères d'acquisition de la nationalité, les droits de citoyenneté pour les étrangers et les mesures antidiscriminatoires, ainsi qu'en ce qui concerne l'admission des pratiques religieuses dans la société et les droits culturels dans les institutions. Cependant, ces changements ont eu lieu surtout au cours des années 1990, alors que la période plus récente est marquée par une certaine stagnation à cet égard (voire un reflux si l'on considère le résultat de la votation anti-minarets du 29 novembre 2009).

Comme mentionné plus haut, dans une perspective internationale, le cadre légal et institutionnel pour l'intégration des groupes culturels en Suisse reste fortement ancré dans une approche restrictive par rapport à l'accès individuel à la citoyenneté et dans une conception assimilationniste de la différence culturelle. Dans ce contexte, la pression assimilationniste est particulièrement importante en ce qui concerne la population musulmane. En 2004, l'initiative sur la naturalisation facilitée a été refusée après avoir été largement thématisée autour de la problématique de l'immigration musulmane; en 2009, l'acceptation de l'initiative anti-minarets a été précédée par un débat public fortement marqué par la crainte face à l'«islamisation croissante» de l'espace public suisse. La restriction des droits civils pour les musulmans induite par ce vote illustre bien la logique assimilationniste et adaptative qui préside à l'accommodement de cette population.

Des variations cantonales importantes dans le cadre légal et institutionnel pour l'intégration de la minorité musulmane.
--

La Suisse étant un pays fédéral, le cadre légal et institutionnel pour l'intégration de la population musulmane varie de manière importante d'un canton à l'autre. Les procédures de naturalisation se caractérisent par exemple par un grand degré d'autonomie cantonale. De plus, la législation qui règle les relations entre les institutions publiques et les communautés religieuses est du ressort des compétences cantonales. Les cantons peuvent ainsi conférer un

statut de droit public aux communautés religieuses. Les organisations religieuses qui veulent obtenir ce statut doivent mettre sur pied des corps représentatifs, des règles d'appartenance et demander une telle reconnaissance. Cette reconnaissance juridique permet d'obtenir des subsides publics. Cependant, alors que les autres communautés religieuses ont obtenu ce statut dans certains cantons, les organisations musulmanes n'ont pas encore été reconnues comme des organisations de droit public, même si certaines d'entre elles ont demandé cette reconnaissance et sont des organisations de droit privé aux niveaux fédéral, cantonal et municipal. De plus, la régulation décentralisée des questions religieuses a contribué à freiner la création d'une structure nationale représentant tous les musulmans résidant en Suisse. Notons que depuis la votation sur les minarets, on constate une prise de conscience accrue de la part des organisations musulmanes concernant l'importance d'une représentation commune de l'islam et des musulmans au niveau fédéral.

Le sondage

Une population hétérogène.

Les musulmans résidents en Suisse ne constituent pas une population homogène. Ils se différencient à plusieurs égards, autant sur le plan de leurs caractéristiques sociodémographiques que de leurs orientations culturelles, sociales et politiques. Cette hétérogénéité souligne les dangers de parler d'une «communauté» des musulmans en Suisse et appelle à une analyse différenciée. Tout d'abord, les musulmans de Suisse ont des origines différentes. La plupart d'entre eux proviennent de trois zones principales: la Turquie, les pays du Maghreb (Algérie, Maroc et Tunisie) et les Balkans (surtout Kosovo et Macédoine). Ils sont ainsi porteurs de traditions culturelles, politiques et religieuses propres à chacun de ces groupes de pays. Les différences que nous avons observées dans les attitudes et comportements des musulmans en Suisse s'expliquent en partie par ces origines différentes. De plus, la distribution territoriale de ces trois groupes n'est pas homogène: les musulmans d'origine turque et des Balkans sont largement implantés en Suisse alémanique, tandis que ceux qui proviennent du Maghreb résident majoritairement en Suisse romande.

Notre sondage a donc été conduit avec ces trois groupes de musulmans. Il révèle que ces derniers diffèrent de façon considérable dans leurs caractéristiques sociodémographiques (âge, origine sociale, niveau d'éducation, etc.). Les Maghrébins se distinguent plus particulièrement des deux autres groupes à plusieurs égards. Par exemple, ils maîtrisent mieux la langue de leur lieu de résidence, mais sont en même temps moins bien insérés sur le marché du travail, affichant notamment un taux de chômage plus élevé.

Les trois groupes se différencient également sur le plan de leurs orientations culturelles, sociales et politiques. A nouveau, les Maghrébins se démarquent souvent des deux autres groupes. Il est intéressant de noter à cet égard qu'ils sont en moyenne moins liés à leurs pays d'origine. En effet, par rapport aux musulmans d'origine turque et des Balkans, les Maghrébins visitent moins souvent leur pays d'origine et y envoient moins souvent d'argent.

Une population relativement bien intégrée.
--

Le débat public suisse présente souvent les musulmans comme difficilement intégrables. Le débat souligne la trop grande «distance culturelle» dont ils font preuve vis-à-vis des Suisses

non musulmans et met en exergue leur forte religiosité dans un contexte social et politique séculier. Notre étude montre que ces représentations sont davantage le fruit d'une attribution externe de la part de la population non musulmane que des caractéristiques empiriques de la population musulmane. En effet, globalement, les données récoltées montrent une population musulmane relativement bien intégrée, à la fois sur le plan subjectif du sentiment d'intégration que sur le plan objectif, notamment par rapport à plusieurs indicateurs d'intégration, tels que la maîtrise de la langue, etc.

En particulier, nos données montrent, premièrement, le fort ancrage de la population musulmane dans le mode associatif. En effet, selon les groupes, entre un tiers et la moitié des répondants sont membres d'au moins une association volontaire ou ont participé à des activités promues par des associations. Deuxièmement, les musulmans font preuve d'un fort attachement à la Suisse, tout en s'identifiant fortement avec leur pays d'origine. Il est intéressant de remarquer que cet attachement à la Suisse est parfois même supérieur à celui des Suisses non-musulmans. Enfin, les musulmans ont pour la plupart le sentiment d'être bien intégrés et affichent une volonté d'acquérir la citoyenneté suisse.

Un faible degré d'intégration politique.
--

Si sur le plan social et culturel on constate un degré relativement élevé d'intégration, sur le plan politique, l'intégration n'est pas encore aboutie. L'engagement politique représente une dimension essentielle de l'intégration des immigrés et des minorités dans un pays. La tendance générale observée au travers du sondage indique un faible engagement politique des musulmans de Suisse lorsque nous les comparons aux nationaux non musulmans. Ceci s'explique sans doute en partie par le fait que la population musulmane que nous avons sondée est principalement constituée d'étrangers qui ne disposent généralement pas des droits politiques.

Premièrement, les données indiquent que les musulmans ont un intérêt pour la politique plus bas que les Suisses non musulmans, que ce soit au niveau local ou national. Il faut cependant noter que les trois groupes de musulmans sont très différents à cet égard puisque l'intérêt pour la politique de la part des Maghrébins ne s'éloigne pas beaucoup de celui des nationaux. En outre, les musulmans sont autant, voire plus, intéressés à la politique internationale et à celle de leur pays d'origine que les nationaux. Deuxièmement, les musulmans s'engagent moins souvent que les nationaux dans des activités politiques. Qu'il s'agisse du vote (quand cette possibilité existe, notamment au niveau cantonal et/ou local) ou d'autres formes de participation politique (telles que contacter des autorités politiques, contribuer à des activités de groupes politiques, ou encore s'engager dans des activités de protestation), ils sont systématiquement moins actifs que les nationaux. Cette différence est particulièrement importante lorsqu'il s'agit d'aller voter, moins en ce qui concerne d'autres formes de participation. A nouveau, les Maghrébins se distinguent par un plus fort engagement politique en comparaison aux deux autres groupes. Ces données montrent que, contrairement à ce qui est souvent évoqué dans le débat public, notamment le regain de formes d'islamisme politique, les musulmans en Suisse ne font pas état d'un fort engagement politique. C'est plutôt le contraire qui émerge des données recueillies.

Une sociabilité ethniquement et religieusement homogène.

Les réseaux interpersonnels constituent un aspect important de l'intégration sociale, non seulement des immigrés, mais de la population en général. Nous avons donc interrogé les répondants sur la composition en termes d'origine nationale et de confession religieuse de leurs réseaux d'amis proches. En général, les musulmans sont insérés dans des réseaux interpersonnels majoritairement composés d'individus de la même origine nationale ou ethnique. Deux nuances doivent être apportées à ce résultat. Premièrement, les trois groupes sont très différents par rapport à cet aspect – le réseau d'amis proches des Maghrébins est par exemple beaucoup plus hétérogène. Deuxièmement, les Suisses non musulmans ont un réseau interpersonnel ethniquement encore plus homogène puisque leurs réseaux d'amis proches sont en grande majorité composés de nationaux suisses. Cependant, ces résultats indiquent que les échanges entre groupes ethniques et surtout entre les trois groupes et les Suisses sont relativement limités en ce qui concerne les relations d'amitié, et ceci peut constituer un obstacle à l'intégration sociale.

Nous faisons un constat semblable, mais dans une moins grande mesure, par rapport à la composition des réseaux interpersonnels en termes religieux. Dans ce cas, la différence entre les musulmans et les Suisses non musulmans est moins prononcée. Ces derniers ont toutefois à nouveau un réseau d'amis proches religieusement plus homogène. Une fois de plus, les Maghrébins se démarquent des deux autres groupes dans la mesure où leur réseau interpersonnel est religieusement plus hétérogène, alors que les musulmans d'origine turque et des Balkans ne se différencient pas substantiellement des nationaux non musulmans.

Un fort engagement associatif.

Nous avons vu que les musulmans en Suisse montrent un engagement politique relativement faible ou en tout cas inférieur à celui des nationaux non musulmans. Leur participation associative est cependant plus alignée avec celles des Suisses non musulmans. Nos résultats indiquent que le taux de participation associative des musulmans est relativement élevé et ne diffère que très peu de celui des Suisses non musulmans. Notre mesure de l'engagement associatif prend en compte l'appartenance en tant que membre à une ou plusieurs associations volontaires ainsi que la participation aux activités promues par ces associations. Dans un cas comme dans l'autre, la participation associative des musulmans reste en-dessous de la moyenne des Suisses, surtout dans le cas des musulmans d'origine balkanique, mais les différences sont relativement peu importantes. Il convient d'accorder une grande importance à cette participation associative, car elle exerce un effet décisif sur la participation politique et, donc, sur l'intégration politique.

Les associations dans lesquelles s'engagent les musulmans sont très variées, allant des associations sportives ou de loisirs aux organisations civiques et aux organisations de mouvements sociaux. Nos données nous permettent aussi de faire la distinction entre quatre catégories d'associations: les organisations ethniques (dont plus que la moitié des membres sont d'origine étrangère), les organisations mixtes (dont moins que la moitié des membres sont d'origine étrangère), les organisations qui promeuvent les personnes de la même origine nationale ou du même groupe ethnique, ainsi que les organisations religieuses. Selon nos résultats, la plupart des répondants au sondage sont membres surtout d'associations ethniques et mixtes, alors que les associations qui promeuvent les personnes de la même origine

nationale ou du même groupe ethnique ainsi que les associations religieuses passent quelque peu au second plan.

En ce qui concerne les associations religieuses, il est important de souligner que, contrairement à un autre thème présent dans le débat public, les données récoltées montrent que, sur une échelle de 0-10, les musulmans interrogés affirment très peu prendre en compte l'avis des responsables associatifs / religieux pour forger leurs opinions politiques (la moyenne se situant autour de 2 sur une échelle où 0 signifie «je ne prends pas du tout en compte leurs opinions»). Il y a donc des raisons empiriquement fondées de croire que le lien généralement posé entre les lieux de prière, le discours intégriste et l'influence que ce dernier est supposé exercer sur la majorité des musulmans n'a pas l'importance qu'on voudrait bien lui prêter.

Un sentiment de discrimination important.

L'expérience de la discrimination ou le sentiment d'avoir été discriminé peut décourager la participation sociale et politique. La discrimination dresse des obstacles matériels et symboliques importants face aux possibilités d'intégration des minorités. Elle peut notamment avoir un impact important, positif ou négatif, sur l'identité de celles et ceux qui en sont l'objet. Dans le cas des musulmans, une partie relativement importante de cette population (environ 1/3 des répondants) a le sentiment d'avoir été discriminé en Suisse sur la base de critères qui ont trait aux différences ethnique ou religieuse. Plus précisément, on observe un important sentiment de discrimination sur la base de la couleur de la peau ou la race, la nationalité et l'origine ethnique, la religion et la langue. Il existe cependant des différences entre les trois groupes de musulmans. Ainsi, par exemple, une moins grande proportion de musulmans d'origine balkanique s'est déjà sentie discriminée sur la base de la couleur de peau ou de la «race», tandis qu'une plus grande proportion de Maghrébins déclare s'être sentie davantage discriminée sur la base du critère religieux que les deux autres groupes.

Nous avons aussi interrogé les répondants sur leur perception générale de la discrimination des musulmans en Suisse en tant que groupe. Il en découle deux résultats principaux: premièrement, les répondants affichent des niveaux relativement faibles sur l'échelle utilisée pour mesurer ces aspects (ils se situent autour de 4,5 sur une échelle de 0 à 10). Il semble donc y avoir un certain décalage entre le sentiment de discrimination sur une base collective et sur une base individuelle. Deuxièmement, il est intéressant de constater que les nationaux non musulmans expriment une opinion similaire, voire plus forte que les groupes de musulmans concernant l'idée que les musulmans en Suisse sont discriminés en tant que groupe.

A partir des données concernant les discriminations, nous pouvons constater que le sentiment subjectif positif des musulmans quant à leur intégration ne signifie pas l'absence de problèmes d'intégration. Par exemple, si nous considérons l'acceptation des musulmans par les non musulmans suisses, les données recueillies auprès de ces derniers montrent qu'à peu près de un tiers des personnes interrogées ne serait pas content d'avoir un musulman comme parent proche par alliance; environs un quart n'est pas content d'avoir des musulmans comme concitoyens et un cinquième en tant qu'amis. Certes, la majorité de non musulmans interrogés dit accepter de telles situations personnelles et sociales; mais force est de constater que le processus d'intégration des musulmans ne va pas de soi, et ceci malgré un sentiment individuel d'intégration très haut.

Une religiosité hétérogène.

Seul un petit nombre de musulmans se déclarent être très ou extrêmement religieux. La plupart se définissent comme étant moyennement religieux. Les musulmans se distinguent des Suisses non musulmans sur le plan des pratiques religieuses. Ainsi, la proportion de musulmans qui se rend à la mosquée ou à un lieu de culte au moins une fois par semaine est beaucoup plus élevée que celle des nationaux non musulmans. Cependant, il faut souligner les différences importantes entre les trois groupes. Les Maghrébins, en particulier, se démarquent des deux autres groupes. Ils vont moins souvent à la mosquée, mais sont plus nombreux à prier plusieurs fois par jour, ce que l'on peut interpréter comme le signe d'une individualisation et d'une privatisation de leur pratique de l'islam. Les Maghrébins se distinguent aussi du point de vue des pratiques religieuses propres à l'islam: ils suivent davantage le jeûne du ramadan et les règles alimentaires islamiques.

Il est important de préciser que les pratiques religieuses propres à l'islam revêtent parfois des significations culturelles et identitaires plutôt que religieuses. Par exemple, nos données montrent que la pratique du ramadan est suivie par de nombreux individus (environ 1 sur 4) qui se déclarent comme non ou très peu religieux. Il en va de même pour le suivi des règles alimentaires: parmi les non religieux, environ 1 musulman sur 2 suit l'une ou la totalité des règles alimentaires; à l'inverse, environ 1 individu sur 4 des musulmans qui se disent très religieux ne suit aucune ou seulement quelques-unes des règles alimentaires. Ces résultats nous portent à relativiser toute interprétation des pratiques religieuses des musulmans uniquement en tant que manifestations de religiosité. Dans certains cas, c'est davantage la conformation à une tradition culturelle ou l'affirmation d'une identité culturelle qui est poursuivie par l'exercice des pratiques religieuses.

Une forte adhésion et intégration aux institutions et valeurs démocratiques.

Le débat public tend à présenter l'islam comme une religion fondamentaliste qui n'est pas compatible avec les institutions et les valeurs démocratiques occidentales. De par ce fait, les musulmans sont perçus comme une population difficile à intégrer socialement et politiquement. Nos résultats montrent que cette représentation est empiriquement infondée. Tout d'abord, les musulmans de Suisse montrent un degré de confiance très élevé en certaines institutions clé du système politique helvétique, comme le gouvernement, le parlement ou encore la police. Cette confiance est même supérieure à celle des nationaux non musulmans. Cette confiance dans les piliers du modèle politique helvétique indique donc que la très grande majorité des musulmans vivant en Suisse ne remet pas en cause les fondements de ce dernier. En outre, plusieurs indicateurs témoignent de la forte adhésion des musulmans aux valeurs démocratiques. Par exemple, la plupart d'entre eux se disent prêts à suivre la loi suisse même si cela va au détriment de leur liberté religieuse. De manière semblable, la plupart d'entre eux affirment que les immigrés devraient s'adapter au mode de vie suisse.

En bref, ces résultats suggèrent que les fondements du système politique suisse ne sont pas contestés, bien au contraire, et qu'il n'y a pas de «choc des civilisations» entre l'islam et l'Occident en Suisse. Les musulmans acceptent donc les règles du jeu d'une démocratie libérale, lorsque, par exemple, ils plébiscitent l'idée selon laquelle l'intégration implique de s'adapter aux lois suisses. Cependant, accepter d'obéir à la loi ne signifie pas nécessairement considérer que toute loi est bonne par définition ou que des aménagements institutionnels ne pourraient être introduits pour mieux permettre d'accommoder les pratiques musulmanes en

Suisse. Ainsi, tout en estimant de manière presque unanime qu'il faut obéir aux lois, 60% des musulmans interrogés estiment que les institutions publiques devraient accorder des droits spéciaux aux musulmans pour qu'ils puissent pratiquer leur religion (contre seulement le 18% de citoyens suisses non musulmans). En ce sens, les musulmans présentent une vision pluraliste de l'accommodement des différences religieuses, tandis que les Suisses non musulmans défendent une position davantage axée sur l'idée de cantonner la dimension religieuse à la sphère privée.

Une attitude négative à l'égard des musulmans.
--

Au-delà du cadre légal et institutionnel ainsi que des caractéristiques et de la volonté de la population musulmane, les possibilités d'une intégration satisfaisante de cette dernière passe aussi par l'attitude des citoyens suisses non musulmans envers elle. L'analyse du groupe de contrôle de nationaux non musulmans qui ont répondu au sondage nous montre une attitude en général relativement négative par rapport aux musulmans. Par exemple, nous observons un faible niveau de confiance envers les mosquées et les associations de musulmans. De plus, on constate des attitudes négatives par rapport à différentes situations sociales de contact avec les musulmans. Une proportion importante de Suisses, entre 20% et 30%, ne seraient pas contents d'avoir des musulmans comme parents proches par alliance ou de les voir devenir des citoyens suisses. Nous observons cette distance sociale aussi en lien avec d'autres aspects tels qu'avoir des musulmans comme amis, voisins ou sur le même lieu de travail, mais les pourcentages de mécontents diminuent par rapport à ces trois situations de contact. Ces attitudes négatives sont particulièrement prononcées par rapport aux musulmans du Maghreb, suivis par ceux d'origine turque et par les musulmans des Balkans. Enfin, il faut encore noter que les citoyens suisses semblent partager la conception assimilationniste et fortement séculariste de l'Etat lorsqu'il s'agit de l'accommodation de l'islam.

Recommandations

L'intégration nécessite un cadre légal, institutionnel et symbolique propice.

L'accomplissement d'une trajectoire objective d'intégration ainsi que le développement d'un sentiment subjectif positif d'intégration implique l'existence de conditions-cadres. Il est généralement admis que, d'un point de vue formel, l'acquisition de la citoyenneté constitue la meilleure manière de promouvoir l'intégration des étrangers. L'argument étant que l'acquisition de la citoyenneté permet l'accomplissement d'une intégration statutaire (notamment bénéficier du maximum de droits et de protections prévus par le système politique), facteur susceptible de permettre aux nouveaux citoyens de pouvoir s'inscrire dans des activités et/ou réseaux sociaux développant leur intégration politique, sociale, culturelle et économique. La population musulmane étant encore très majoritairement composée d'étrangers, l'effet d'intégration induit par les ressources politiques et symboliques propres à la citoyenneté ne peut pas se déployer.

A l'heure actuelle, dans le débat public suisse (comme, par ailleurs, dans la majorité des pays européens), la présence musulmane est principalement représentée et connotée comme posant 'problème', ceci notamment en matière d'intégration et, plus généralement, de respect des normes démocratiques. Cette construction négative, essentialisante, de la population musulmane n'est pas propice au développement d'une vision ouverte et apaisée de

l'intégration. Ceci d'autant plus que les données recueillies par cette recherche tendent à montrer que cette représentation est très problématique, voire sociologiquement infondée. Le vote pour l'interdiction de nouveaux minarets de 2009 a démontré que la question de la visibilité publique de la présence musulmane demeure problématique en Suisse. Elle montre l'opposition entre une conception assimilationniste de l'intégration selon laquelle les musulmans doivent incorporer et s'adapter aux normes et valeurs helvétiques, et une conception pluraliste de l'intégration selon laquelle le respect des différences culturelles et religieuses (bien entendu, dans les limites posées par les droits humains et démocratiques fondamentaux) est une précondition nécessaire au développement de l'intégration et d'un sentiment partagé de «vivre ensemble». Les effets symboliques qui découlent de la construction sociale et politique des musulmans comme posant un problème public, ne peuvent donc pas être sous-estimés dans le cadre d'une réflexion sur la politique d'intégration de la population musulmane.

Développer des procédures formelles d'intégration aux niveaux fédéral et cantonal.
--

L'intégration sociale et politique présuppose aussi la capacité que les acteurs ont de participer à la définition des règles, normes et valeurs qui déterminent leurs possibilités d'action dans l'espace social et public. En Suisse, la faible organisation politique des musulmans ne leur permet pas d'avoir accès aux lieux dans lesquels les décisions politiques se négocient et se prennent. Ainsi, la tendance actuelle, que l'on constate surtout par l'utilisation de la démocratie directe, est de prendre des décisions *pour* la population musulmane et non *avec* elle. Selon cette dynamique, la seule manière de concevoir l'intégration des musulmans est leur *adaptation* aux normes existantes, démarche qui se rapporte davantage à une logique d'assimilation.

Les données récoltées dans cette recherche viennent appuyer la nécessité de trouver une voie médiane entre une approche purement assimilationniste et une approche pluraliste par rapport à la différence culturelle et religieuse. En effet, comme nous l'avons montré plus haut, les musulmans se considèrent bien intégrés et acceptent largement l'idée que l'intégration nécessite l'obéissance à la loi. Cela n'implique cependant pas que la majorité des musulmans interrogés soient opposés à des formes de reconnaissance publique qui devraient être octroyées par les institutions publiques helvétiques. Cette tendance ambivalente montre que, malgré un sentiment positif d'intégration, il existe des questionnements et des désaccords concernant le sens même de l'intégration et des modalités susceptibles de lui donner un contenu. Ainsi, le fait d'avoir un regard différent ou critique à l'égard de la manière par laquelle les institutions gèrent la présence musulmane n'implique pas un refus de l'intégration ou un sentiment de non-intégration; au contraire, ceci pourrait être pris comme un signe d'intégration.

Sur cette base, afin de réduire les incompréhensions, il paraît souhaitable d'envisager l'institutionnalisation de lieux et de procédures de concertation et de délibération entre les autorités publiques et les acteurs associatifs musulmans. Il existe des expériences cantonales, par exemple dans le canton de Neuchâtel, où l'inclusion des responsables associatifs musulmans a permis de trouver des solutions considérées comme légitimes et acceptables pour toutes les parties concernées (dans le cas d'espèce, par rapport au cimetière musulman). Il est plausible de penser que cet exemple pourrait être poursuivi dans d'autres contextes cantonaux et au niveau fédéral.

Stimuler le sentiment d'appartenance à la communauté nationale et politique.
--

Il est de plus en plus admis que l'appartenance à la communauté nationale et politique ne peut se fonder que sur une exigence d'assimilation. Du reste, l'un des principes à la base de la politique suisse d'intégration consiste dans l'idée que l'intégration «concerne toutes les personnes qui composent notre société et implique par ailleurs de la part de toutes les parties la volonté de s'intégrer dans ce processus» (CFE, 7 janvier 2004). Ce principe général est traduit dans la Loi fédérale sur les étrangers du 16 décembre 2005 stipulant, à l'article 4 alinéa 3, que «l'intégration suppose d'une part que les étrangers sont disposés à s'intégrer, d'autre part que la population suisse fait preuve d'ouverture à leur égard». Le discours public sur les musulmans en Suisse (voir supra) a tendance à occulter la dimension processuelle et de réciprocité qui est inhérente à une dynamique d'intégration. Comme nous l'avons évoqué plus haut, il en ressort une conception de l'intégration conçue principalement comme étant une adaptation de la part des musulmans aux normes suisses existantes.

Cette conception de l'intégration n'est de loin pas la seule concevable d'un point de vue démocratique. L'on peut par exemple envisager l'intégration comme un *processus*, à savoir comme une trajectoire dont l'aboutissement n'est pas déterminé à l'avance. Ceci signifie que l'intégration symbolique et sociale des membres des populations minoritaires se fera sur la base de leur participation et contribution à un projet social et politique partagé. C'est cette possibilité de contribution sociale et discursive qui permettra leur reconnaissance comme membres à part entière de la communauté des citoyens. Autrement dit, l'intégration processuelle renvoie à des formes d'intégration fondées sur la reconnaissance de l'altérité, tandis que cette option est très limitée dans une perspective d'intégration par adaptation. A notre sens, donc, des procédures d'accès à la délibération publique, à la confrontation discursive d'arguments portant sur les pratiques et valeurs culturelles doivent être mises en place pour permettre le déroulement du processus d'intégration et de reconnaissance. La mise en place d'un tel projet devra s'appuyer sur une plus grande implication du monde associatif. En effet, les données récoltées montrent que la participation à des associations augmente la participation politique des musulmans, ce qui, à terme, permettra de développer davantage le sentiment d'appartenance à la communauté nationale et politique.

Mieux informer l'opinion publique sur la minorité musulmane.
--

Comme il a été évoqué auparavant, l'intégration est un processus qui implique la participation de tous les acteurs concernés. Autrement dit, un groupe minoritaire ne peut pas s'intégrer tout seul. Il dépend aussi de l'attitude des groupes majoritaires vis-à-vis de cette intégration. Les représentations de l'islam et des musulmans qui circulent dans le débat public sont souvent fondées sur des considérations de sens commun qui ne sont pas corroborées par nos données empiriques. C'est le cas, par exemple, de la tendance à homogénéiser les caractéristiques religieuses et politique d'une population qui, au contraire, se caractérise par une grande hétérogénéité. Nous pensons à cet égard que c'est précisément cette homogénéisation qui nourrit la pression faite sur la population musulmane à s'adapter de manière unilatérale aux normes et valeurs suisses.

Afin de mettre en œuvre une politique d'intégration plus soucieuse du respect des différences et fondée sur un processus bilatéral, la question de l'information destinée aux non musulmans

constitue un élément crucial pour diminuer la méfiance à l'égard de la population musulmane et, donc, pour développer un meilleur sentiment de vivre ensemble». En effet, l'accès à une information plus nuancée, fondée sur des observations rigoureuses, permettra de remettre en question un certain nombre de stéréotypes qui occupent une place prépondérante dans le cadrage des débats publics et politiques. Il en va de même en ce qui concerne la population musulmane. La participation aux débats démocratiques, au projet collectif du «vivre ensemble», ainsi qu'à la négociation collective des normes et valeurs communes, implique de leur part l'acceptation des règles et valeurs démocratiques de base permettant de le faire. Ceci implique aussi d'avoir accès à une information précise et nuancée sur les caractéristiques marquantes de la société et population suisse. Pour ce faire, il nous paraît important que la recherche scientifique sur la population musulmane et, plus généralement, sur la politique d'intégration soit poursuivie et développée. En comparaison internationale, et malgré les efforts du FNS dans le cadre du PNR 58, la Suisse dispose encore de relativement peu d'études systématiques sur cette population.

Enfin, soulignons que proposer une meilleure information concernant les thématiques du débat public autour de la présence musulmane ne vise pas à réduire la problématique de l'intégration des musulmans en Suisse à une simple question de qualité de l'information disponible. Quelle que soit la nature des connaissances objectives et scientifiques dont l'on dispose, la mise en place d'un modèle d'intégration et d'un projet collectif de «vivre ensemble» se heurte inéluctablement à des conflits autour des interprétations divergentes des lois qu'il est nécessaire de préserver, d'amender ou d'institutionnaliser dans le système politique et social suisse. Ultimement, ces conflits d'interprétation sont davantage fondés sur des philosophies publiques différentes concernant ce que l'intégration devrait être que sur des connaissances factuelles et objectives. Ce conflit est inéluctable et ne peut pas être éradiqué d'un espace démocratique, surtout si ce dernier, comme le modèle suisse, fait du pluralisme l'une de ces valeurs fondamentales. Il ne s'agit donc pas de l'occulter ou de vouloir trouver la solution miracle pour l'éviter, mais plutôt accepter l'idée que les conflits de valeurs sont constitutifs de la vie d'une société politique démocratique. Ainsi, une société intégrée est une société dans laquelle les membres se sentent habilités à participer à cette définition, parfois conflictuelle, des valeurs communes. Ces conflits d'interprétation et d'intérêts sont le propre de la politique. Même parmi les citoyens suisses.

Documents à l'appui

Banfi, Elisa. *WP1 Report: Analysis of state policies and practices towards Muslims*. Université de Genève.

Noémi Michel, Marco Giugni et Matteo Gianni. *WP4 Report: Population survey of Muslim groups and control group*. Université de Genève.